



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

### PROCES-VERBAL N°28

---

Réunion du mardi 21 février 2023

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

###### **LIVRY GARGAN – STADE ALFRED MARCEL VINCENT N°3 – NNI 930460103**

Reprise de dossier.

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. ORTUNO membre de la C.R.T.I.S., le 16/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T7 signée par le propriétaire le 16/02/2023.

Et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Plan des vestiaires
- Arrêté d'Ouverture au Public
- Rapport de visite du 16/02/2023

La Commission constate l'absence des tests in situ initiaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 21/08/2023 et demande à la Mairie de lui transmettre les tests in situ initiaux dès que ceux-ci auront été faits.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

**VERT LE PETIT – STADE DE LA CHEMINEE BLANCHE 1 – NNI 916490101**

Cette installation sportive était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 23/10/2022.

Installation visitée par M. BERTHY et M. GAUVIN, membres de la C.D.T.I.S. de l'Essonne, le 08/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN signée par le propriétaire le 12/01/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan de masse
- Plan côté des vestiaires
- A.O.P.
- Rapport de visite du 08/02/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 PN jusqu'au 21/02/2023.

**VERT LE PETIT – STADE DE LA CHEMINEE BLANCHE 2 – NNI 916490102**

Cette installation sportive est classée en Niveau T6 ST jusqu'au 23/10/2022.

Installation visitée par M. BERTHY et M. GAUVIN, membre de la C.D.T.I.S. de l'Essonne, le 08/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 ST signée par le propriétaire le 12/01/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan de masse
- Plan côté des vestiaires
- A.O.P.
- Rapport de visite du 08/02/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 ST jusqu'au 21/02/2023.

**FERRIERES EN BRIE – STADE DE LA TAFFARETTE 2 – NNI 771810102**

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 19/11/2022.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 19/01/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 19/01/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.O.P.
- Rapport de visite du 19/01/2023
- Tests in situ du 31/01/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 21/02/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

**PARIS – STADE JULES LADOUMEGUE 2 – NNI 751190102**

Cette installation sportive était classée en Niveau T7 Prov jusqu'au 27/09/2014.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 08/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 17/02/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan de masse
- Plan côté des vestiaires
- A.A.C.
- Rapport de visite du 08/02/2023

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à dispo le 25/03/2014 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 21/08/2023 et demande à la Mairie de lui transmettre les tests in situ décennaux dès que ceux-ci auront été faits.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

#### **CLAMART – STADE DE LA PLAINE 1 – NNI 920230301**

Cette installation sportive était classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 17/10/2021.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 20/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 17/01/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan de masse
- A.A.C.
- Rapport de visite du 20/02/2023
- Tests in situ du 06/01/2021

**La C.R.T.I.S. constate la présence de caniveaux à 2,10 des lignes de touche. Elle demande que ces caniveaux soient protégés par tout dispositif permettant de garantir la sécurité des joueurs et officiels (exemple : pose d'une bande de gazon synthétique).**

**La C.R.T.I.S. demande la mise en conformité du positionnement des poteaux de corner qui doivent être implanté à l'intérieur du tracé.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 21/02/2033.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

#### **CLAMART – STADE DE LA PLAINE 2 – NNI 920230302**

Cette installation sportive était classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 11/01/2021.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 20/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 17/01/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan de masse
- A.A.C.
- Rapport de visite du 20/02/2023
- Tests insitu du 06/01/2021

**La C.R.T.I.S. constate la présence de caniveaux à 2,10 des lignes de touche. Elle demande que ces caniveaux soient protégés par tout dispositif permettant de garantir la sécurité des joueurs et officiels (exemple : pose d'une bande de gazon synthétique).**

**La C.R.T.I.S. demande la mise en conformité du positionnement des poteaux de corner qui doivent être implanté à l'intérieur du tracé.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 21/02/2033.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

#### **CLAMART – STADE DE LA PLAINE 3 – NNI 920230303**

Cette installation sportive était classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 17/10/2021.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 20/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 17/01/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan de masse
- A.A.C.
- Rapport de visite du 20/02/2023
- Tests insitu du 06/01/2021

**La C.R.T.I.S. constate la présence de caniveaux à 2,10 des lignes de touche. Elle demande que ces caniveaux soient protégés par tout dispositif permettant de garantir la sécurité des joueurs et officiels (exemple : pose d'une bande de gazon synthétique).**

**La C.R.T.I.S. demande la mise en conformité du positionnement des poteaux de corner qui doivent être implanté à l'intérieur du tracé.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 21/02/2033.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

### 1.3. Changements de niveau de classement

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### **OSNY – STADE CHRISTIAN LEON 2 – NNI 954760102**

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de la Mairie d'OSNY, contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART membre de la C.D.T.I.S. de l'Essonne, le 13/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 signée par le propriétaire le 13/02/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 213 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.48
- Facteur d'uniformité : 0.67

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 21/02/2025.

### **MITRY-MORY - STADE JULES LADOUMEGUE 2 - NNI 772940102**

L'éclairage de cette installation sportive était classé E5 jusqu'au 12/10/2018.

A la demande du MITRY MORY FC, contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S. le 13/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 01/02/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 216 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51
- Facteur d'uniformité : 0.68

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 21/02/2025.

**BONDOUFLE – STADE HENRI MARCILLE 1 – NNI 910860301**

**BONDOUFLE – STADE HENRI MARCILLE 2 – NNI 910860302**

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du mail du District de l'Essonne et enregistre que le contrôle de l'éclairage effectué par MM. BOISNUR et GAUVIN, membres de la C.D.T.I.S. du District de l'Essonne, le 28/11/2022 a été fait sur le STADE HENRI MARCILLE 2 et non sur le STADE HENRI MARCILLE 1.

La C.R.T.I.S. rappelle que :

- L'éclairage du STADE HENRI MARCILLE 1 - NNI 910860301 n'est plus classé depuis le 03/11/2022.
- L'éclairage du STADE HENRI MARCILLE 2 - NNI 910860302 est classé E7 jusqu'au 06/12/2024

**IVRY SUR SEINE – STADE DE CLERVILLE – NNI 940410101**

L'éclairage de cette installation sportive était classé E4 jusqu'au 30/09/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S. le 27/09/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 27/09/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 320 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.78
- Facteur d'uniformité : 0.88

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 27/09/2024.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

### 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

**GENTILLY - STADE GEO ANDRE1 – NNI 940370101**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet d'un réaménagement d'un terrain de grand jeu, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire (non daté)
- Lettre d'intention de la création d'un terrain.
- Plan de masse du projet en date du janvier 2023 avec une dimension de l'aire de jeu 105m x 63m avec zone de sécurité de 2,70m.
- Plan de situation
- Plan de coupe transversale

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable pour un classement au niveau T6 SYN (aire de jeu 105mx63m).**

**REMARQUES DE LA C.R.T.I.S. :**

Suite à un projet d'aménagement de décembre 2021, l'aire de jeu avait comme dimension 105m x 68m ce qui permettait un avis préalable pour un classement en niveau T5 SYN.

**GENTILLY - STADE GEO ANDRE 1 - NNI 940370101**

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la construction d'un éclairage du nouveau stade ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire.
- Plan de l'aire de jeu de dimensions 105mx63m avec implantation des mats de 19 m de hauteur.
- Etude d'éclairage du 11/10/2022

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 180 lux
- Rapport Emin/Emax : 0,76
- Rapport uniformité : 0,57
- Eblouissement (Glare rating) GR max : 45

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.**

#### **4. DIVERS**

##### **PARIS – STADE DEJERINE 2 – NNI 751200202**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre 25664816 – PARIS FC / POISSY AS du 18/02/2023 en U15F COUPE PARIS CREDIT MUTUEL IDF concernant le STADE DEJERINE 2 et la présence d'un trou au niveau du point de penalty sur les tracés de foot à 8, côté bancs à droite.

La C.R.T.I.S. demande au gestionnaire de l'installation de faire le nécessaire pour le bon déroulement des rencontres et assurer la sécurité des joueurs (opération de maintenance).